

SEANCE DU 20 décembre 2017**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

Le 20 décembre deux mil dix-sept à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la **Commune de Beauville**, dûment convoqué le 15 décembre 2017 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie Reimherr, Maire.

Présents : MM Reimherr, Brunellière, Richard, Rigal, Gary, Merle, Archambault de Vençay, Roux, Guy, Cadeillan

Excusés : MM Daumières, Martin, Stokowsky

Absents : MM Damaisin, Sérís

Secrétaire : M Rigal

Travaux de restauration du clocher classé de l'église Saint Jacques

Vu la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architecture SARL Stéphane Thouin Architecture dont les honoraires sont au taux de 8,20%.

Vu l'avant-projet réalisé par la SARL Stéphane Thouin Architecture mettant en avant l'urgence de réaliser une restauration générale du clocher en 3 tranches dont une tranche ferme

Vu la demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des Monuments Historiques enregistrée sous le N° AT 0470251700006

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif/estimatif sommaire réalisé par la SARL Stéphane Thouin Architecture

Montant global des travaux HT : 466 193,82 €

Travaux : 430 863,05 €

Honoraires 8,20% : 35 330,77 €

Début prévisionnel des travaux : septembre 2018.

Durée des travaux : 18 mois

Tranche 1 (Tranche ferme) :

Réfection de la toiture du clocher et restauration de la chambre des cloches : 192 283,84 € HT

Travaux : 177 711,50 €

Honoraires : 14 572,34

Tranche 2:

Restauration des façades et du porche : 144 108,12 € HT

Travaux : 133 186,80 €

Honoraires : 10 921,32 €

Tranche 3 :

Achèvement de la restauration intérieure du clocher : 129 801,86 € HT

Travaux : 119 964,75 €

Honoraires : 9 837,11 €

Madame le Maire précise qu'afin de réduire le coût de certains postes de travaux, il serait opportun de réaliser les tranches 1 et 2 simultanément.

Madame le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux de restauration du cloché classé les aides de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et ce pour chacune des tranches

Ouï, l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité pour la **Tranche 1 (Tranche ferme)** :

Réfection de la toiture du clocher et restauration de la chambre des cloches : 192 283,84 € HT

- d'entreprendre les travaux sous réserve de l'obtention des aides
- de solliciter l'aide de la DRAC
- de solliciter l'aide du Conseil Régional
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental
- d'approuver le plan de financement suivant :

* DRAC : (40 %)	76 913,54 €
* Conseil Régional : (20 %)	38 456,77 €
* Conseil Départemental (20%).....	38 456,77 €
* Autofinancement dont financement de la TVA 20 % (38 456,77€)	76 913,54 €

- et d'inscrire au budget, la part restant à la charge de la commune.
- indique que les demandes de subventions pour les tranches 2 et 3 seront faites au cours du 1^{er} semestre 2018.

- précise que les demandes de subventions seront réparties comme suit :

Tranche 2: Restauration des façades et du porche : 144 108,12 € HT

* DRAC : (40 %)	57 643,25 €
* Conseil Régional : (20 %)	28 821,62 €
* Conseil Départemental (20%).....	28 821,62 €
* Autofinancement dont financement de la TVA 20 % (28 821,62€)	57 643,25 €

Tranche 3 : Achèvement de la restauration intérieure du clocher : 129 801,86 € HT

* DRAC : (40 %)	51 920,74 €
* Conseil Régional : (20 %)	25 960,37 €
* Conseil Départemental (20%).....	25 960,37 €
* Autofinancement dont financement de la TVA 20 % (25 960,37€)	51 920,74 €

<p>Aménagement, sécurisation entrée de bourg, Carrefour D 122, Rue du Pigeonnier, Place du Carré</p>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'améliorer la sécurité De l'entrée de Bourg et du carrefour D 122, Rue du Pigeonnier, Place du Carré.
Le coût des travaux s'élève à 34 543 € H.T soit 41 451,62 € T.T.C

Madame le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018, l'aide du Conseil Départemental, au titre de la « Répartition des amendes de police ».

Ouï, l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide à l'unanimité :

- d'entreprendre les travaux,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental, au titre de la « Répartition des amendes de police »
- d'approuver le plan de financement suivant :

* DETR 40% (Aménagement et traversée sécurisée de village).....	13 817,20 €
* Conseil Départemental (Amendes de police)	6 080,00 €
* Autofinancement	21 554,40 €
- et d'inscrire au budget, la part restant à la charge de la commune.	

Annie REIMHERR :

Aline GARY :

Christophe BRUNELLIERE :

Elisabeth ARCHAMBAULT de VENCAY :

Olivier DAMAISIN :

Yohan CADEILLAN :

Céline DAUMIERES :

Corinne MERLE :

Christophe GUY :

Thierry RIGAL :

André STOKOWSKY :

Maria RICHARD :

Thibaut SERIS :

Patrick ROUX :

Laurence MARTIN :